

## Synthèse Compte Rendu d'Atelier Groupes 3 et 4 – V2

<b>Objet</b>	Atelier d'information et de consultation (Etude pour un système de GIRE dans le sous-bassin de Chichaoua)	
<b>Date et Lieu</b>	22 Décembre - Chichaoua	
<b>Participants</b>	Acteurs du sous-bassin des ressources en eau ((liste ci-jointe)	
<b>Thème</b>	<b>Eau potable et assainissement</b>	
<b>Groupe</b>	3	4
<b>Animateur</b>	M. KAMIL	M. HADRI
<b>Rapporteur</b>	M. GHAZOUANI	M. AACHRINE

Constats, dysfonctionnement et causes	Propositions et recommandations
<p><b>A- <u>AEP</u></b></p> <p><b><u>A1- Constats</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de desserte dans les communes varie entre 30% (cas de la commune d'Irohalen) et 100% (cas de la commune de Sidi Bouzid)</li> <li>• Les gestionnaires de l'AEP rurale sont : l'ONEE, les associations et les communes</li> </ul> <p>Les changements climatiques et en particulier l'aridification du climat sont de l'avis de tous les participants la première cause de pénurie généralisée d'eau, que ce soit au niveau des zones de montagne ou dans les communes de plaine. Quatre aspects ont été mis en exergue :</p> <p>1- Une diminution importante des ressources en eau disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les puits ont tari dans plusieurs endroits mettant à mal la capacité de s'approvisionner en eau dans certains douars (ex. CR Zaouia Nahlia). Dans ces cas, on assiste au basculement des communes concernées vers les</li> </ul>	<p><b><u>A4- Propositions et recommandations AEP</u></b></p> <p>Face à ces contraintes plusieurs solutions ont été trouvées. Elles sont jugées comme provisoires, car elles émanent de la volonté de quelques individus ou des structures, ne permettent pas, en raison de leur coût de toucher toute la population, ont un caractère volontariste et sont justifiées par l'urgence des besoins et par la nécessité de satisfaire une catégorie de population exclue de l'accès à la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les communes ont pris en charge l'approvisionnement en eau via un camion citerne des foyers qui n'y ont pas accès. C'est le cas de la CR de Lamzoudia.</li> <li>– Les communes prennent en charge les frais de carburant des motopompes utilisées par les associations d'AEP.</li> <li>•</li> <li>• Recours aux branchements individuels par l'ONEE-Eau au lieu des Bornes Fontaines ;</li> <li>• Simplifier les procédures de l'obtention des autorisations de creusement des</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Globalement les sources ont vu leur débit diminuer de façon sévère, selon les participants on peut estimer à la moitié des sources qui ont tari.</li> <li>- Cette diminution a amené les habitants à se tourner de plus en plus et parfois inévitablement vers les <i>metfias</i> comme dernier recours (ex. Sidi Abdelmoumen, des douars de Saidate Taouloukout, Ichemrarène..)</li> </ul> <p>2- Une carence en matière de qualité selon les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'eau semble impropre à la boisson et à la cuisson, voire à l'usage quotidien pour les besoins de lessive ou la toilette. Toutefois, selon les institutionnels (ONEP et délégation de la santé), il s'agirait plutôt d'appréciation subjective de la qualité dont l'effet nocif n'est nullement justifié et ne conduirait pas aux indispositions selon les opinions répandues localement. Les facteurs biologiques sont facilement maîtrisables, mais la composition physico-chimique est pour ainsi dire aléatoire selon les forages. La concentration des sulfates ne conduirait pas selon l'opinion répandue parmi les usagers à des problèmes rénaux. Là où l'eau est jugée scientifiquement comme étant impropre à la boisson (ex. Eau chargée en fluor) par l'ONEP et la Délégation de la Santé n'autorisent pas son exploitation.</li> <li>- L'eau présente différents aspects (couleur, goût, dureté, ...) Dans un espace réduit, et parfois dans des forages peu distants les uns des autres. Les participants ont rapporté que, faute de données précises sur la qualité de la nappe, plusieurs forages sont effectués sans certitude d'avoir une eau de bonne qualité, certains débouchent sur des eaux saumâtres ou impropres à la boisson et sont abandonnés.</li> <li>- La salinité constitue une contrainte majeure dans certaines communes. C'est le cas de Lamzoudia où la salinité contamine la majorité des ressources souterraines. 65 douars sont alimentés en eau potable, mais 15 le sont grâce aux camions citernes.</li> </ul> <p>3- En termes d'accessibilité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>forages ;</li> <li>• Accompagnement technique des CR par l'ABHT pour le creusement des forages ;</li> <li>• Recours aux eaux de surface/mise en place des barrages ;</li> <li>• Transfert d'eau du barrage Tasekourte ;</li> <li>• Donner la priorité dans les plans d'action à la mise en place des barrages de Boulaâouane et sidi abdelmoumen ;</li> <li>• Accompagnement des associations par les administrations concernées (ABHT, ONEE-Eau,...) à travers des formations ;</li> <li>• Formation des techniciens des communes ;</li> <li>• Préparer les études d'AEP pour les zones montagneuses ;</li> <li>• Nécessité de l'intervention des parties neutres dans les conflits entre les douars ou entre les associations et ONEE-Eau ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seule la construction du barrage Boulaouane peut répondre à la majorité des besoins des communes de la province.</li> </ul> <p>La commune fait appel aux services de techniciens ou de cabinet d'ingénieur pour faire des sondages. Les participants ont remis en cause le manque de communication avec l'ABHT. Les requêtes qui lui sont adressées restent souvent sans réponse, alors que les communes subissent la pression de leurs ressortissants pour faire des forages, les mettre en exploitation s'ils sont jugés satisfaisants ou en creuser d'autres dans l'espoir de croiser un filon d'eau et de s'assurer ainsi un débit d'eau intéressant et une ressource suffisante pour une population en perpétuel accroissement.</p> <p>Tel n'est pas le cas, puisque la majorité des forages exécutés par les communes tarissent au bout de quelques années, ont des débits trop faibles pour être exploités ou l'eau est jugée impropre à la consommation obligent ces dernières à renouveler le creusement de nouveaux forages sans avoir une cartographie précise des</p>
---	--

- Dans certains cas (ex. Ait Hadi), en dépit de l'existence d'un réseau d'adduction en eau potable, les habitations ne disposent pas de branchements individuels :
- Les frais de branchements sont jugés élevés par les habitants et les procédures administratives sont considérées comme contraignantes
- Les associations locales présumées organiser les usagers et leur fournir les services d'AEP sont peu fonctionnels et parfois mobilisent les populations pour s'opposer aux branchements individuels et aux fontaines publiques.

### A2- Problèmes/Dysfonctionnement :

- La baisse du niveau de la nappe (le problème s'accroît lors des années sèches) /Au niveau de la CR Sidi Mhemed Dalil (Douar Gettara) les forages ont atteint des profondeurs de l'ordre de 160m sans atteindre le niveau de l'eau ;
- Absence d'un outil pour déterminer les zones de dégagement de la ressource pour l'AEP (les CR parlent de l'absence d'une carte mise à jour des niveaux d'eau et du manque des études de dégagement des ressources en eau) ;
- La salinité importante des eaux dans quelques communes (Lamzoudia, Ahdil, Sidi Mhemed Dalil, ...) ;
- Baisse de productivité de quelques forages (chute importante de débit après l'équipement de quatre forages dans la CR Ahdil) ;

### A3- Causes :

- Absence des outils et appareil pour déterminer la qualité des eaux
- Absence de la représentation provinciale de quelques administrations intervenantes dans le secteur de l'eau
- Manque des ressources financières, logistiques et humaines des

ressources en eau souterraines. Il s'agit là d'une attente forte de la part des communes à l'égard de l'ABHT, même si selon certains participants, les communes ont eu les mêmes surprises lors des forages pourtant indiqués par les techniciens de l'ABHT comme les plus adéquats et où la qualité et la quantité d'eau seraient sûres.

Dans certains cas, les conseils communaux ont dû jouer un rôle de médiation et de négociations pour faciliter l'amenée d'eau d'un douar où elle est disponible vers un autre où elle l'est moins.

Au plan institutionnel: manque de visibilité de tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'eau :

- Absence ou lacune en matière de connaissance des différents textes de lois relatifs à l'eau (loi 95-10, prérogatives de l'ABHT de l'ONEP, possibilité d'intervention de la province ou la Région en tant que bailleur de fonds et modalité d'accès à ces financements (Hydrocureuse financé par le Ministère de l'Intérieur au profit des communes qui en font la demande pour mieux équiper leur STEP, financements étrangers via des projets bilatéraux ou des associations étrangères, motifs des retards du projet d'AEP annoncé e 2012 et devant se terminer en 2015)
- Le retard de réactivité de l'ABHT peut être dans certains cas préjudiciables aux CT (cas de Sidi Ghanem ayant pu mobiliser un financement de la région pour un forage mais qui n'a pu être débloqué faute d'avoir à temps l'approbation de l'ABHT)
- Un manque de coordination des différents types d'acteurs (institutionnel étatique, collectivités territoriales, associations et coopératives, privés, ONEP...) et de leurs objectifs et leurs capacités d'action dans le domaine de l'eau.
- Les occasions de rencontre des personnes présentes sont extrêmement rares. Il a été soulevé unanimement le manque d'espace de négociation entre ces différents acteurs. A ce titre, l'atelier a été jugé comme une des

<p>CR/Associations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque des études techniques pour demander les subventions auprès des ONG et des initiations marocaines et internationales ;</li> <li>• Creusement illicites et intensif des points d'eau (sans autorisation de l'ABHT) ;</li> <li>• Absence des fiches qualités lors de creusement des forages (Absence de l'information) ;</li> <li>• L'insuffisance des infrastructures pour accéder aux zones de dégagement des ressources en eau ;</li> <li>• La dispersion des douars en milieu rurale ;</li> <li>• Problème de centralisation des décisions ;</li> <li>• Approche des bornes fontaines (BF) de l'ONEE-Eau dans le milieu rural qui n'est pas adaptée selon quelques intervenants;</li> </ul>	<p>rare occasions où il a été permis un échange fructueux entre les participants. Il y aura lieu de multiplier les rencontres où l'animation de débats permettra aux participants de s'enrichir de leurs expériences respectives.</p>
<p><b>B- ASSAINISSEMENT :</b></p> <p><b><u>B1- Constats</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Absence quasi-total du réseau d'assainissement dans les zones rurales. Seules quelques communes ont pris l'initiative de mettre en place un réseau au niveau des centres ruraux en raison de leur développement rapide, de la constitution de marchés et des lotissements.</li> <li>– Les eaux grises sont rejetées directement dans les ruelles des douars ;</li> <li>– Pour les eaux noires, usage des puits perdus et rejet à l'air libre ;</li> <li>– Dans les centres équipés par les réseaux d'assainissement, les rejets se font dans le milieu naturel (chaâbat, oued,...) ;</li> <li>– La seule STEP dans le bassin est celle de Chichaoua</li> <li>– Les puits perdus constituent le seul moyen d'évacuation des eaux usées s'il a été adopté dans le cas des douars dispersés, il l'est moins dans</li> </ul>	<p><b><u>B4- Propositions et recommandations Assainissement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des systèmes individuels pour les douars ;</li> <li>• L'intervention de l'ONEE-Eau en milieu rural en terme d'assainissement ;</li> <li>• Mise en place des techniques d'assainissement adaptées aux contextes géographiques/géologique de quelques douars ;</li> <li>• Une étude est en cours pour augmenter la capacité de la station de Chichaou ;</li> <li>• Pour éviter les odeurs au niveau de cette station, un projet est en cours pour convertir le lagunage naturel au lagunage aéré ;</li> <li>– Valorisation des eaux usées pour l'irrigation. La convention entre l'ONEP et les structures représentant des agriculteurs avec l'appui et le suivi de la Direction Provinciale de l'Agriculture devrait déboucher sur un plan rationnel d'exploitation des usées retraitées et contrôler les branchements clandestins opérés par quelques agriculteurs pour arroser leur parcelles.</li> <li>– Adapter les réseaux d'assainissement à chaque commune selon des critères spécifiques (taille, démographie), ...</li> </ul>

<p>le cas d'implantation de nouveaux douars ou de quartiers au niveau des deux municipalités ou des centres ruraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants ont signalé le risque de pollution de la nappe et des cours par les puits perdus en raison de leur multiplication en lien avec la croissance démographique et la concentration des habitations.</li> <li>- La STEP d'Imintanout en cours de mise en place serait insuffisante en raison de la croissance rapide et anarchique de la ville. Les rejets principaux, les rejets clandestins et les rejets prévenants de chaaba (ravines) ont des implications graves sur la santé de la population. Selon la représentante de la délégation de la Santé, la forte incidence de leishmaniose cutanée à Imnitanout et dans quelques sites limitrophes est étroitement liée au manque d'hygiène et au manque du réseau d'assainissement. D'autres maladies et infections sont courantes et sont dues au contact avec les eaux usées.</li> <li>- La STEP de Chichaoua a été vite ralliée par les nouveaux lotissements urbains dans le cadre de l'extension de la ville. L'inconfort dû aux odeurs a été soulevé comme un problème sérieux dont il convient de tenir compte dans l'étude sur la délocalisation de la STEP comme ce fut le cas pour la décharge publique.</li> </ul> <p><b><u>B2- Problèmes/dysfonctionnement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des mauvaises odeurs émises par la station de Chichaoua ;</li> <li>- Absence d'une STEP au niveau d'Imintanoute (travaux en cours) ;</li> <li>- Apparition de la maladie de leishmaniose dans la ville d'Imintanboute due, selon quelques intervenants, aux rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (Chaâbat.... ;</li> <li>- Absence des études de base d'assainissement pour chercher les subventions ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser les techniques alternatives et écologiques d'assainissements au niveau des foyers individuels dans le cas d'un habitat dispersé</li> <li>- Les études sont anciennes -2006 et exécutées en 2015 alors que les structures ont changé</li> </ul>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de financement pour les projets d'assainissement (étude et travaux);</li> <li>- Quelques travaux d'assainissement (ex : ville Imintanout) se trouvent incapables de répondre aux nouvelles attentes des habitants (ceci est du aux délais importants entre études et exécutions)</li> </ul> <p><b><u>B3- Causes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact des changements climatiques. En effet, les témoignages des participants convergent vers une diminution du couvert neigeux et par conséquent des débits des sources se trouvent dans le piémont</li> <li>- L'urbanisation croissante due à la croissance démographique dans les grands centres urbains avec multiplication de l'habitat insalubre à leur périphérie constituant parfois des quartiers étroits et ceinturant la ville (cas d'Imintanout)</li> <li>- L'exode rural vers les centres ruraux, en passe de devenir de facto des villages importants et surpeuplés c'est le cas d'Izadden, le centre de la commune de Zaouia Nahlia</li> <li>- La pression sur les ressources est exacerbée par les exploitations agricoles surtout celles cultivant des cultures consommatrices d'eau telles que la pastèque ou de vergers modernes et cultivées dans le cadre d'exploitations intensives</li> </ul>	
<p><b>C- <u>INONDATION :</u></b></p> <p><b>C1-Constat</b> Imintanoute est la ville la plus exposée aux inondations</p> <p><b>C2- Problèmes/dysfonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Menaces des parcelles cultivées et de la population ;</li> <li>• Problème d'érosion et menace du territoire des communes ;</li> </ul>	<p><b><u>C4-Propositions et recommandations Inondation:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des murs de soutènement et des gabions ;</li> <li>• Sensibilisation/information de la société civile par des annonces et des jours de sensibilisation ;</li> <li>• L'intervention des autres administrations (ABHT, les eaux et forêts,...) dans ce genre de projets qui coûtent chers ;</li> </ul>

<p><b>C3- Causes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque des projets de protection contre les inondations ;</li> <li>• Non respect du domaine public hydraulique (DPH) ;</li> <li>• Manque des ressources financières au niveau des communes/la priorité est donnée pour les projets d'AEP, assainissement, routes,... ;</li> <li>• Les retards et les durées importantes entre les études et les travaux ;</li> </ul>	
<p><b>D- <u>GOUVERNANCE :</u></b></p> <p><b>D1- Constats et dysfonctionnements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Manque de la formation du personnel des CR et des associations ;</li> <li>– Non respect des normes de creusement des forages (la méthode la plus utilisée est le battage au lieu de creusement rotatif) ;</li> <li>– Utilisation de plusieurs forages (légal et illégal) pour l'alimentation de la même commune voir le même douar, ce qui augmente la vulnérabilité des ressources souterraines à la pollution et accentue les charges de l'équipement des forages</li> <li>– Les réseaux de distribution mis en place par les associations connaissent beaucoup de problèmes du fait de l'absence des études derrière la réalisation de ces réseaux ;</li> <li>– Les compétences techniques et de communication des associations ne permettent pas le suivi et la bonne gestion de l'AEP</li> <li>– Absence de la communication entre les administrations concernées/les autorités locales/société civile/populations ;</li> <li>– Absence de l'information sur la qualité des eaux par les administrations concernées et par quelques industriels installés dans le territoire de quelques CR ;</li> <li>– La difficulté de déterminer les responsabilisées entre les différents intervenants ;</li> <li>– La complexité des procédures de creusement des points d'eau ;</li> </ul>	<p><b><u>D2- Propositions et recommandations Gouvernance</u></b></p> <p><b>1- Des espaces de concertation plus fréquents pour permettre l'échange d'information entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les associations et les conseils des collectivités dont elles dépendent</li> <li>– Entre les collectivités territoriales à l'échelle provinciale ou à une échelle qu'elles jugeront pertinentes selon le degré de gravité de la contrainte ou l'importance de l'enjeu (échelle intercommunale : collectivités limitrophes, collectivités du piémont et faisant face au tarissement des ressources et à la baisse de la nappe et au coût élevé des forages, collectivités limitrophes faisant face à des questions d'assainissement liquide et solide, etc.)</li> </ul> <p><b>2- Faciliter l'accès d'information par rapport aux thèmes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La disponibilité et nature de la ressource en eau : l'ABHT est interpellée par les élus des collectivités territoriales pour fournir des informations précises sur les ressources en eau</li> <li>– Les aspects législatifs : la clarification des procédures réduira le creusement clandestin des puits ; et plus globalement, la diffusion des textes de lois (loi sur l'eau, réglementation régissant le creusement des puits ou les forages, etc.) Permettrait une meilleure prise en compte des enjeux et des défis relatifs à la ressource en eau par les usagers.</li> <li>– La clarification des rôles et responsabilités des acteurs institutionnels :</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de l'information et de la communication en terme de la qualité des eaux entre les sociétés d'exploitation des mines installées dans les communes (cas de la commune de Ait Hadou Youssef) et la société civiles, aussi entre les administrations/les autorités locales/la société civile ;</li> <li>- La centralisation des décisions et l'absence de la représentation provinciale de quelques administrations ;</li> <li>- Problèmes de gestion de l'AEP au niveau des associations ;</li> <li>- Non intégration de la population/société civile pendant les études ;</li> <li>- Non accompagnement des techniciens des communes et les associations de l'AEP par des formations et des ateliers de travail ;</li> <li>- Manque des textes légaux qui encadrent la relation entre les communes et les associations de l'AEP.</li> <li>- Le manque de communication entre les intervenants,</li> <li>- Le manque de gouvernance dans la gestion interne des associations</li> <li>- La mauvaise gestion des associations. Elle se manifeste à plusieurs niveaux ; tout d'abord au niveau administratif et financier qui génère des conflits récurrents, ensuite au niveau technique (fuites récurrentes à cause de l'utilisation de tuyaux mal adaptés, installation fragile et branchements mal raccordés, enfouissement mal accompli des tuyaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunités de financement des projets associatifs ou des collectivités territoriales)</li> <li><b>3- Adoption d'une législation rigoureuse</b></li> <li>- à l'égard de l'exploitation des eaux souterraines par l'agriculture intensive et de mesures incitatives pour des cultures alternatives moins consommatrice des ressources en eau.</li> <li><b>4- A l'égard des conseillers communaux des collectivités territoriales.</b></li> <li>- Au regard de la loi (Charte communale), ces dernières sont responsables des infrastructures de base (électricité, AEP, assainissement). Elles doivent clarifier leurs relations avec les associations dans la cadre d'une gestion déléguée claire, établir des conventions qui précisent les responsabilités des deux parties, et mieux suivre et contrôler la gestion des l'AEP.</li> <li><b>5- A l'égard des administrations publiques :</b></li> <li>- désigner des médiateurs ou des interlocuteurs avec qui les populations, leurs organisations de base ou leur élus peuvent rentrer en contact pour expliquer leurs préoccupations et leurs attentes (ex. Cas des Irohalene, où l'implantation d'un forage dans le domaine forestier s'avère comme la solution mais non accepté par les services des E&amp;F)</li> </ul>
---	---